

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 30 MAI 1839.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du projet de Loi relatif à la cession du Canal de Charleroy.

MESSIEURS,

De cinq membres chargés par le Sénat pour examiner la question du rachat du canal de Charleroy par le Gouvernement, l'un s'est refusé à s'y présenter et à y concourir.

Les quatre membres restans ont, dès le premier jour, été unanimes à reconnaître l'avantage qui résulterait pour l'État, de donner suite à la convention du 6 novembre 1834, admise par le projet de loi transmis par l'autre Chambre.

Réunis de nouveau aujourd'hui, la connaissance que nous avons eue d'un nouvel incident, nous a fait prier M. le Ministre des Travaux publics de se rendre de nouveau dans le sein de la Commission pour obtenir les renseignemens nécessaires.

Le Ministre nous a fait connaître qu'en effet le Sieur Castinel, l'un des concessionnaires, venait de lui signifier une opposition, prétendant que le Sieur Claessens, avec lequel le Gouvernement a traité, n'a pu obliger la Société.

Le Ministre a trouvé que cette opposition rendait une solution encore plus urgente et que la question que cet incident soulève est simplement du ressort des tribunaux qui auront à décider de la validité de la convention, si le sieur Castinel persiste dans son opposition.

La seule question, selon le Ministre, dont les Chambres sont saisies, c'est de savoir si la convention est avantageuse à l'État.

Votre Commission a partagé l'opinion du Ministre qui a été aussi celle de l'autre Chambre où le projet de loi a été adopté à une majorité de 52 voix contre 1, qu'il ne pouvait s'élever aucun doute sur la question d'utilité par l'État pour le rachat du canal.

Votre Commission a partagé exactement l'opinion que l'opposition du sieur Castinel était tout à fait en dehors des attributions du Sénat; et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à la majorité de deux voix contre une qui s'est réservée de développer ses motifs dans le cours de la discussion.

Bruxelles, le 30 Mai 1839.

LE CHEVALIER DE WOUTERS DE BOUCHOUT.
LEFEBVRE-MEURET.

DOKUMENTEN K.v.V. - DOCUMENTS C.d.R.

Senaat - Sénat

1839 - 1840

Nr. 1 - 63